



Répertoire des formations thématiques au Code IMDG en FOAD (e-learning).

Ce document vous présente tous les modules thématiques proposés par SAFE+ pour compléter les connaissances des collaborateurs sur des sujets qui sont utiles à la performance de votre entreprise dans des domaines spécifiques.

Vous trouverez aux pages suivantes les thèmes, le temps estimé du parcours pédagogique, le prix et la page où vous trouverez la description du module. Chaque description vous indiquera l'intérêt du module, son contenu et le public concerné.

Les prix

*Ils sont calculés en fonction du temps de formation prévu (18 € de l'heure), ceux marqués d'un * sont à un taux réduit pour vous en faciliter l'accès.*

N'hésitez pas à demander plus d'informations :
marc.coppeaux@safe-formation.fr

Les modules « produits »

Les alcools & spiritueux	0h30	9 €	Page 4
Les véhicules	1h15	20 €*	Page 5

Les modules « techniques »

Les plaques CSC	0h20	6 €	Page 7
-----------------	------	-----	------------------------

Les modules produits

Le choix de ces modules se fait essentiellement en fonction des trafics gérés par votre entreprise.

SAFE+ a sélectionné des thèmes sur lesquels il a fréquemment des questions des stagiaires, ou des sujets dont il sait, par expérience, qu'ils sont souvent source de polémiques dans la profession parce que la connaissance en est trop approximative, qu'ils n'ont jamais été étudiés en détail ou dans leur ensemble.

Les modules proposés permettent de remédier à cela, ils montrent le produit dans son ensemble, et étudient toutes les particularités avec le regard avisé d'un professionnel qui a été confronté aux problèmes engendrés par la complexité de ces produits, en a clarifié la compréhension pour lui-même, ses collaborateurs et clients, et a proposé des solutions acceptables par tout intervenant de bonne foi.

PS

SAFE+ a encore plein d'autres idées de modules. Si vous en avez, n'hésitez pas à nous en faire part car la fabrication d'un module d'une heure prend entre 5 et 6 semaines en fonction de la charge de travail à ce moment-là, il est donc judicieux de « prendre un ticket ».

Les alcools et spiritueux

Intérêt du module

S'y retrouver dans les nombreuses exemptions de ces produits.

Comme tous les numéros ONU (voir le 1950 sur les aérosols par exemple) qui ont subi les assauts du lobbying, le numéro ONU 3065 comprend un certain nombre de dispositions spéciales en contradiction avec ce qui s'applique aux autres produits de la même classe. Ce n'est pas un luxe de faire un point car beaucoup d'aspects de ce produit sont méconnus.

Contenu

Descriptif des nombreuses exemptions

Ce module écrit avec humour est agréable à lire, on se forme et s'informe sans s'en rendre compte.

Le cours montre les textes qui exemptent totalement du Code des boissons alcoolisées qui ont un point d'éclair de moins de 35°C (alors que la limite est de 60°C pour les autres produits). Mais également comment des emballages de 250 litres sont non réglementés avec des points d'éclair à température ambiante. Vous découvrirez aussi que c'est le seul produit autorisant les tonneaux en bois et vous découvrirez les conditions à remplir.

Public concerné

Armateurs et commissionnaires effectuant des transports de spiritueux. Particulièrement recommandé dans les DOM-TOM pour comprendre le transport du rhum.

Le transport maritime de véhicules

Intérêt du module

Clarifier les bases d'un sujet où les connaissances sont souvent confuses.

Introduite dans le Code en l'an 2000 puis retirée en 2004, réintroduite en version allégée en 2008, retouchée en 2014 & 2016, cette réglementation est mal connue de la profession. Bon nombre de personnes sont restées aux contraintes brutales de son introduction en l'an 2000, d'autres ont suivi l'évolution mais pas jusqu'au bout et un grand nombre mélangent les contraintes des marchandises réglementées et les conditions pour qu'elles ne le soient pas.

Ce module permet de faire un point clair sur la réglementation et de repartir sur des bases saines et solides.

Contenu

Descriptif de tous les aspects de la réglementation

Classification des véhicules en fonction de leurs caractéristiques.

Explication historique menant à la réglementation actuelle.

Explication de toutes les dispositions spéciales multimodales et maritimes.

Les conditions à satisfaire pour les produits réglementés.

Les 5 possibilités d'exemption et toutes les conditions détaillées de chacune.

Un questionnaire pour vérifier la compréhension.

Public concerné

Armateurs et commissionnaires effectuant des transports de véhicules ou des déménagements.

Les déménageurs.

Le conseil d'ami

Si vous faites une formation de renouvellement à l'amendement 39-18, n'achetez pas ce module : il sera inclus dedans.

Les modules « techniques »

Le choix de ces modules se fait essentiellement en fonction du métier du stagiaire.

Le Code IMDG comporte un certain nombre de sujets très techniques qu'il n'est pas possible d'aborder en formation présentielle par manque de temps, mais aussi parce qu'ils ne concernent pas tous les stagiaires.

Il est conseillé d'ajouter ces modules soit quand vous faites la formation initiale, soit si vous faites un renouvellement en FOAD (e-learning), ainsi vous éviterez les frais de location de plateforme inclus dans votre formation. Bien sûr vous pouvez le faire à tout moment, l'essentiel étant bien entendu de le faire quand vous en ressentez le besoin et l'envie, c'est là que le stage est le plus profitable.

PS

SAFE+ a encore plein d'autres idées de modules. Si vous en avez, n'hésitez pas à nous en faire part car la fabrication d'un module d'une heure prend entre 5 et 6 semaines en fonction de la charge de travail à ce moment-là, il est donc judicieux de « prendre un ticket ».

Les plaques CSC

Intérêt du module

S'y retrouver dans les dates de contrôle de ces plaques et les points à vérifier à l'empotage.

Il arrive que certains stagiaires me demandent ce qu'est la plaque CSC. Alors ce module fait le point sur les buts de ces plaques, les informations y figurant, et vérifie si le conteneur est acceptable.

Contenu

Descriptif des informations de la plaque et de l'acceptabilité du conteneur

Ce module décrit les informations figurant sur une plaque CSC, les points à vérifier avant d'utiliser le conteneur (date, poids, etc.).

Il explique le principe du contrôle, les deux systèmes de contrôle (à date fixe ou contrôle continu) et comment s'y retrouver.

Comment vérifier la conformité d'un conteneur.

Public concerné

Armateurs et empoteurs.

Éventuellement les commissionnaires dans leur fonction de conseil de leur clients empotant eux-mêmes leur marchandise.